

**COMPTE – RENDU DU BUREAU DIRECTEUR**  
**Le dimanche 23 novembre 2025 à 16 heures**  
**A la salle Dewerdt à Dunkerque (59)**

Membres présents : Mesdames Céline OLIVIER, Delphine PLUQUET, et Betty ROLLET, messieurs Jean-Bernard CAILLEAU et Jean-Pierre LEPOINTE.

Membres absents excusés : Murielle GLIBERT et Angeline PRUVOST.

Membres invités : Nicolas MARAIS, membre du bureau directeur fédéral, responsable du pôle territorial et du beach-handball ;  
Michaël BOUTINES, membre du bureau directeur fédéral, président de la commission nationale d'arbitrage.

Jean-Pierre LEPOINTE ouvre la séance à 16h10 et remercie les membres pour leur présence, et en particulier les invités de s'être rendus disponibles. Il propose de débiter par le premier point à l'ordre du jour.

**1/ Présentation du Contrat Territorial Individualisé (CTI)** par Nicolas MARAIS

Pour les années 2026, 2027 et 2028, la fédération a pris l'engagement de flécher 2 millions d'euros vers les territoires. Pour mémoire, dans le cadre de l'ANS projets sportifs fédéraux (PSF), en 2025, 2.8 millions d'euros ont été ventilés dans les territoires.

Au total, cela représente près de 5 millions d'euros à destination des ligues, des comités et des clubs.

2.3 millions d'euros du CTI sont fléchés pour les actions menées par les ligues et les comités (dont la performance sociale)

Le bilan de l'ANS 2025 fait état de 2.3 millions d'euros versés aux ligues, comités et clubs uniquement sur le champ de la performance sociale, la féminisation ayant été particulièrement soutenue.

L'objectif est de simplifier le processus d'aide et la volonté de soutenir les ligues (PPF, arbitrage, formation)

Jean-Pierre LEPOINTE précise que 50% de l'aide fédérale est destiné au PPF, qui représente un gros investissement pour la ligue, en particulier sur les ressources humaines en charge des PPF.

Nicolas MARAIS précise que l'enveloppe du CTI 2026 qui sera consacrée aux structures des DOM/TOM et la Corse est plus élevée, du fait de l'éloignement de la métropole et des difficultés rencontrés par certaines structures de ces territoires. Pour les 12 ligues métropolitaines, l'enveloppe représentait 1.55 millions d'euros, dont 50% pour les intercomités (désormais nommé trophée Michel Barbot) et 50% pour le soutien aux compétences techniques (salariés des ligues, comités). En effet, constat est fait du manque de techniciens qualifiés (titres V et VI). La seule condition sera que les formations soient dispensées dans le cadre des ITFE appartenant au CFA fédéral. Ce qui n'est pas le cas de toutes ligues.

En 2027, l'enveloppe du CTI sera répartie comme suit : 50% PPF, 20% formation, 20% arbitrage et 10% performance sociale (label des clubs, appels à projets fédéraux).

Tous les bilans financiers des actions financés doivent être adressés à la fédération, à défaut les structures ne percevront ni ANS, ni CTI.

**2/ Présentation de la nouvelle organisation de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA)** par Michaël BOUTINES

La première réunion des nouveaux membres de la commission se tiendra en décembre 2025 et aura pour objet de redéfinir le cadre de travail de celle-ci. Seront définis le règlement intérieur, les missions de chacun des membres et la place des salariés dans cette commission.

Des membres compétents ont été proposés par les ligues, cela assurera ainsi une représentation des territoires au sein de la commission. Deux représentantes pour la ligue des Hauts-de-France : Séverine BARBEZAT et Clémentine LECLERC.

L'un des objectifs étant de mobiliser les territoires sur la formation des arbitres. On constate en effet le vieillissement des arbitres de l'élite et plus généralement à l'échelon national. Le principe étant de repartir de la base en travaillant sur la formation des jeunes, de repérer des binômes disposant d'un profil à fort potentiel pour les former et leur permettre d'accéder au niveau national à long terme.

Les principes portent sur la formation, l'emploi et la place des dirigeants dans le dispositif, mais aussi celles des comités.

La présence de Michaël BOUTINES à l'école de formation Handmania en avril 2026 dans les Hauts-de-France lui permettra de s'adresser aux clubs et à ses dirigeants en particulier, pour leur faire part de leur place dans le bon fonctionnement de la CNA, en particulier dans leur contribution à la formation des arbitres et au renouvellement de l'élite. En effet, les premiers formateurs des arbitres étant les clubs.

Il est important que l'arbitrage français soit représenté dans les grandes compétitions internationales.

Il faut réfléchir tous ensemble à la manière de détecter des arbitres à former, tout en prenant en compte l'évolution de la société également, par la formation et la constitution de binômes mixtes (femme/homme).

Jean-Pierre LEPOINTE propose la création d'une section sportive régionale pour la formation des arbitres. Il faut envisager qu'un joueur qui n'atteindra pas le haut niveau, pour diverses raisons, pourrait l'atteindre en tant qu'arbitre. Mais pour le moment, aucune structure de formation académique n'existe.

Michaël BOUTINES indique les PPF pourraient servir de structures supports, comme il l'avait déjà expérimenté en région occitanie. Un binôme d'arbitre a suivi son cursus de formation au sein d'un pôle il y a quelques années et arbitre aujourd'hui en élite.

Nicolas MARAIS indique que les réunions avec les territoires dérouleront en janvier et février 2026. Pour les comités et la ligue des Hauts-de-France, elle aura lieu les 6 et 7 février 2026 à la MDH à Créteil.

### **3/ Questions diverses**

Jean-Bernard CAILLEAU indique que suite à la demande du président de la Ligue de Handball des Hauts-de-France, il va constituer une commission de contrôle des comptes des clubs du territoire, dont le nom peut évoluer. Il s'agit d'une commission qui aura pour mission de proposer des actions pour éviter que se multiplient les défaillances financières des clubs au sein de la Ligue, avec les conséquences dommageables sportives qui en résultent pour nos licenciés/licenciées, pour les finances de la Ligue et des clubs, et sur l'image véhiculée.

La commission sera constituée de personnes qui allient étendue de connaissances, diversité d'expériences, variété de métiers, permettant à la fois d'avoir une vision exhaustive du sujet et de garantir la pertinence des propositions.

Les personnes sollicitées sont Céline Olivier (club d'HAZEBROUCK et membre du bureau directeur), Sophie Palisse (présidente du club de SAINT-AMAND-LES-EAUX et représentante des ligues professionnelles au CA fédéral), Laurent Despres (dirigeant club de WATTRELOS), Lydie Noël (co-présidente club d'ABBEVILLE), Aurélien Cailleau (Club de VALENCIENNES), David Labossière (club de CREPY-EN-VALOIS). A ces personnes de terrain, est associé, en tant qu'expert, Mickaël Duhamelle, comptable de la Ligue ainsi que Clément Rollet pour l'ITFE.

La commission se réunira courant janvier 2026 pour définir son champ d'action et son fonctionnement.

Nicolas MARAIS trouve intéressant la création de cette commission et qu'il est en effet nécessaire de s'impliquer sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18 heures 15

Compte-rendu conforme aux délibérations des membres du conseil d'administration.

Fait à Dunkerque, le 23 novembre 2025

La Secrétaire de séance



**Delphine PLUQUET**

Le Président de la ligue des Hauts-de-France de Handball



**Jean-Pierre LEPOINTE**